

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 445 approuvant et rendant exécutoires les rôles des Contributions directes

n° 445

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date de publication
11 mars 1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions directes désignés ci-après : EXERCICE 1966 CERCLE DE DJIBOUTI Rôle supplémentaire de la contribution des patentes comprenant cent cinquante-huit (158) articles, arrêté à : Contribution des patentes ASS He ... è Se 30.020.238 F' Contribution pour frais de Ch. de Com... 1127219 F 31.147.457 F (trente et un millions cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-sept francs). Il est enjoint aux contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou ayants-cause, d'acquitter les sommes y contenues à peine d'y être contraints par voie de droit.